

Voici ce que le député d'Acadia disait, comme en fait foi la page 1318 du hansard de la Chambre des communes du 23 janvier 1961, année du règne de «Sa Gracieuse Majesté», le député de Prince Albert:

(Traduction)

L'artiste qui dessine un drapeau devrait certes viser avant tout à la simplicité et nous soumettre un dessin qui soit typiquement canadien, bien connu, facilement reconnaissable et que le monde entier accepterait d'emblée. Un drapeau doit être l'emblème du pays qu'il représente, de sorte qu'on ne le prenne pas pour celui d'un autre pays.

Je voudrais féliciter l'honorable député et lui dire que je suis de son avis. J'ai remarqué qu'il était sorti de la Chambre avant que je cite ses paroles, car il s'est rendu compte de ce qu'il a dit et il en a honte.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement. (*Exclamations*)

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. Je suis persuadé que si le ministre sait la raison pour laquelle l'honorable député est sorti de la Chambre, il se rendra compte que même de sa part, cela est plutôt vil. (*Exclamations*). Je sais pourquoi l'honorable député d'Acadia (M. Horner) est sorti de la Chambre et ce n'est sûrement pas par crainte de ce que cet agent de publicité pourrait dire. Le ministre a rappelé la déclaration que ce ne serait qu'après que nous aurions dépassé cette étape et rapatrié la constitution que la chose deviendrait possible.

Des voix: Règlement!

M. Nugent: Je pense qu'après mûre réflexion, le ministre verra qu'il devrait du moins atténuer ses observations au sujet de cette déclaration.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous prenez note des moments pendant lesquels je suis interrompu, parce que moi aussi j'ai beaucoup de choses à dire.

(Traduction)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre d'État devrait retirer la remarque qu'il a faite au sujet du député d'Acadia. (*Exclamations*)

M. Nugent: Il n'a pas le courage de retirer ses propos.

M. MacInnis: J'estime que le ministre d'État devrait décidément retirer la déclaration qu'il a faite au sujet de la raison pour laquelle le député d'Acadia a quitté son siège. Tandis

que le député d'Acadia faisait son discours, un page m'a informé qu'on le demandait au téléphone pour un appel interurbain. Je me suis rendu à l'appareil à la place de l'honorable député qui m'avait prié de demander qui l'appelait, ce que cette personne voulait, et de lui dire que l'honorable député la rappellerait dès qu'il aurait terminé ses observations. Ma déclaration se fonde sur un message que j'ai reçu de l'un des pages. A mon avis, le ministre devrait retirer son allégation.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je présume—et je parle lentement pour que la traduction puisse m'interpréter correctement—je présume que l'honorable député d'Acadia, au moment où j'ai commencé à le citer, lorsqu'il a quitté son siège, devait être gêné de quelque manière, mais je veux comprendre qu'il devait surtout être gêné de son parti, mais non de lui-même, parce qu'il a dit franchement tout ce qu'il avait à dire en 1961. Et je continue:

(Traduction)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

Une voix: Il n'y a pas de matière à un rappel au Règlement.

M. MacInnis: J'ai expliqué à la présidence que le député d'Acadia a quitté sa place parce qu'il avait reçu d'un page un message l'informant qu'on le demandait pour un appel interurbain. Je ne répéterais pas cette explication s'il ne s'agissait pas d'un fait véritable.

Le ministre a laissé entendre que le député d'Acadia a quitté son siège pour une raison tout à fait différente. Il doit accepter mon explication ou bien invoquer le Règlement. (*Exclamations*)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Les députés me permettront peut-être de dire que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a expliqué pourquoi le député d'Acadia a quitté la Chambre, et je suis sûr que le ministre sans portefeuille acceptera cette explication.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'accepte avec plaisir son appel au téléphone. Mais cela ne change rien aux faits.

Je continue à citer l'honorable député d'Acadia qui disait, toujours sous un régime conservateur, le 23 janvier 1961, ce qui suit...

(Traduction)

M. Nugent: Cessez d'essayer de déformer les faits.